

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE 16 OCTOBRE 2014 À 19H00 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Nombre de Membres :

En exercice : 36 titulaires
Présents : 28 titulaires
Votants : 32 titulaires

L'an 2014, le jeudi 16 octobre 2014, à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Georges d'Espéranche, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mercredi 08 octobre 2014

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bonnefamille); ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonnay); MAGNARD Corinne, NEPLÉ Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz); CRESSANT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANTONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, GENDRIN Valérie, DAMIER Pierre, NOWAK Christine (Heyrieux); PORRETTA René (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Evelynne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, NEDJAM Angèle, JALOUX Isabelle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie, FARAULT Patrick (Valencin).

Absents: BERGERET Julian, GALLON Gérard, PORTAL Philippe, VISCOGLIOSI Béatrice.

Procurations : HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul
REVEYRAND Michel donne procuration à ANTONIN Daniel
REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne
CASTAING Patrick donne à procuration à LASSALLE Camille

1. COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LE TRES HAUT DEBIT NUMERIQUE : PRE-ACCORD DEPARTEMENT – CCCND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

- VU le Code des postes et des communications électroniques
- VU les délibérations du Conseil général de l'Isère en date des 9 juin 2011 et 22 novembre 2013, adoptant respectivement le principe de mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique pour l'Isère (RIP), le scénario de déploiement du RIP en cohérence avec le Plan France très haut débit
- Étant précisé que le montage financier de ce scénario est susceptible d'évolution, ainsi qu'il est indiqué dans ce pré-accord, dans le cadre des discussions en cours avec l'ensemble des partenaires financiers du projet.
- CONSIDÉRANT qu'une information sera faite au sein des conseils municipaux du territoire par leurs conseillers communautaires.
- D'APPROUVER le pré-accord sur la couverture du territoire par le Très Haut Débit
- D'AUTORISER le Président à signer ce pré-accord

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/09/2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2014.

3. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

NEANT

4. CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME » - CREATION DE POSTES D'INSTRUCTEURS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER la création de deux emplois permanents « instructeur des autorisations du droit du sol », à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de 1.6 équivalent temps plein (ETP), selon les deux options d'organisation suivantes :

- o Soit 2 postes à temps non complet, 28 heures hebdomadaires, correspondant à 1.6 ETP ;
- o Soit 1 poste à temps complet et 1 poste à 17 h 30 hebdomadaires, correspondant à 1.5 ETP.
- D'APPROUVER la modification du tableau des emplois en conséquence,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2015,
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche en ce sens

5. CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME » - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE A COMPTER DE L'EXERCICE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe « Instruction ADS » à compter de l'exercice 2015.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au service mutualisé « instruction des autorisations d'urbanisme » au budget annexe 2015 « Instruction ADS »
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche en ce sens auprès du comptable public.

6. SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ISERE – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les nouveaux statuts du syndicat mixte SCOT Nord Isère, tels qu'adoptés par le syndicat par délibération du 09/07/2014.

7. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la CC CND, modifié en fonction des évolutions législatives et des décisions prises par le conseil communautaire depuis le 17 avril 2014, date de l'installation du conseil communautaire,

8. CONVENTIONS : MEDIATHEQUES DES COLLINES ET COLLEGES / MEDIATHEQUES DES COLLINES ET STRUCTURES PETITE ENFANCE / MEDIATHEQUES DES COLLINES ET ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « culture et patrimoine »
- D'APPROUVER les projets de conventions établis,
- D'AUTORISER le Président à signer ces conventions et à engager toute démarche s'y rapportant.

9. TARIFS DES MEDIATHEQUES : TARIF PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE OU ASSOCIATION A BUT LUCRATIF / TARIF PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC OU ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « culture et patrimoine »,
- DE FIXER les tarifs suivants, conformément à la proposition de la commission :
 - o Tarif personnes morales de droit privé ou association à but lucratif : 20€
 - o Tarif personnes morales de droit public ou association à but non lucratif : gratuit

10. MUSI'COLLINES 2014 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE PARTICIPANTES

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention de 350 € aux associations précitées, soit un montant total de 700 €, conforme aux crédits inscrits au budget primitif 2014.

11. SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE

Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE :

- DE FIXER le taux horaire de subvention 2014 à 0,43 €;
- D'ATTRIBUER les subventions 2014 aux associations d'aide à domicile comme suit, en application des critères précités :

Association	Pour mémoire Subvention 2013 en €	Subvention 2014 en €
ADMR Héryrieux	1 630	1 630
AMMR Héryrieux	11 350	10 793
ADMR Saint-Georges- d'Espéranche	6 403	6 601
ADMR Serpaize	3 365	3 061
ADMR Meyrieu les étangs	1 465	1 614
SSIAD Nord Dauphiné	3 981	3 923
ADPA (activité sur Roche)	737	808
ADPA (activité sur Bonnefamille)	181	75
ADPA (activité sur Héryrieux)	98	142
TOTAL	29 210	28 647

Affiché le :
Jusqu'au :
Le Président, René PORRETTA